

# LES GALERES DU ROY SOLEIL

## A MARSEILLE

III<sup>ème</sup> Partie  
(suite des articles parus dans 1996/4 et 1997/1)

Par Pierre Bourrilly

### COMMANDEMENT, EQUIPAGES ET TROUPES.

Après avoir rapidement ,pour ne pas vous lasser, étudié l' Arsenal, puis la Chiourme, passons à ceux qui commandaient, manœuvraient, et défendaient les galères du Roy.

#### LE COMMANDEMENT :

A la tête du corps des galères se trouve un grand personnage du Royaume : le Général des Galères. Son office lui rapporte chaque année 48.000 Livres de rente, plus 3.000 Livres pour sa table. On lui réserve en cas de campagne le commandement de la Réale, galère « amirale » somptueusement ornée et équipée, qui porte à sa poupe côté tribord l'étendard royal des galères (1).

Ce personnage considérable résidait habituellement à la Cour, à Versailles, mais sa fonction l'appelait parfois à Marseille. Lors de ses déplacements la garnison de chaque ville qu'il traversait lui fournissait une Garde d'Honneur de 50 hommes « avec le drapeau » ! A son arrivée à Marseille les échevins « en chaperon » se rendaient aux portes de la ville pour l'accueillir. En ville il logeait bien évidemment à l' Arsenal, dans la « Maison du Roi » et son entrée était saluée de « cent coups de boîte ». Un tableau de J.B. De la Roze donne l'image d'une visite à Marseille du Duc de Vivonne, général des galères accompagnant le ministre de la Marine Seignelay.

Voici la liste des Généraux des Galères durant le règne de Louis XIV :

Armand Jean de Vignerot du Plessis, Duc de Richelieu, Général de 1646 à 1661, petit neveu du grand Cardinal, il a participé sans grande efficacité à une expédition contre Naples. Les armoiries : (2) Je ne connais pas les armoiries personnelles du Duc mais elles devaient être proches de celles du Cardinal : d'argent à trois chevrons de gueules. Compromis dans la Fronde, il est destitué en 1661. François de Bonne de Blanchefort, Marquis de Crequy lui succède jusqu'en 1669. On dit que sa charge lui fut achetée par Fouquet. Compromis dans une intrigue de cour qui l'opposait au Dauphin, il doit s'exiler pendant trois ans ,puis peu après son retour vendre sa charge à son successeur le Duc de Vivonne. Armoiries : d'or au créquier de gueules.

Louis Victor de Rochechouart, Comte puis Duc de Vivonne, Général de 1669 à 1688. Frère de la favorite royale, Madame de Montespan, il profita largement de la protection de celle ci. De petite taille, court sur pattes, d'un embonpoint énorme, il avait une allure un peu ridicule (Madame de Sévigné le surnomme « le gros crevé ») ; cependant c'était un bon marin ,et un homme d'action. Il a été élevé avec le Roi ,faisant partie des « six enfants d'honneurs » du jeune Louis, dont il était de deux ans l'aîné. Dès l'âge de 16 ans il participe à la campagne de Flandres avec Turenne, il est nommé Mestre de Camp en 1658. En 1667 il s'illustre à nouveau en Flandres sous les yeux du Roi. Puis Louis XIV l'envoie négocier avec le Dey d'Alger. Sa conduite le satisfait tellement qu'en 1669, il lui donne la survivance de la charge de général des galères. Il participe à l'expédition de Candie. durant laquelle il fut gravement blessé.

Il revint ensuite à l'armée de terre pour participer à la guerre de Hollande. Puis de nouveau, il participe à une expédition maritime, sur Messine, avec Valbelle et Tourville.

Le 28 juin 1675 il est nommé Maréchal de France. Vivonne est alors, toujours en Sicile où il se couvre de gloire. Au début de l'année 1677 il est rappelé en France. Devenu, contre son gré courtisan il meurt

à Chaillot le 15 septembre 1688. Armoiries : Parti de trois traits, coupé d'un qui font 8 quartiers ; au 1 de gueules au croissant montant de vair, qui est de Maure, au 2 de Bourbon d'azur à trois fleurs de lys d'or au baton péri en bande de gueules, au 3 de Rohan de gueules à neuf macles d'or posées 3 et 3 et 3 au 4 de La Rochefoucault burelé d'argent et d'azur de dix pièces à 3 chevrons de gueules brochant sur le tout, au 5 et 1 de la pointe de Milan d'argent à une givre d'azur, couronnée d'or au 6 de Navarre de gueules aux chaînes d'or posées en croix sautoir et orles, au 7 d'Escars de gueules au pal de vair, au 8 de Bretagne, d'hermine, sur le tout de Rochechouart fascé nébulé d'argent et de gueules.

Son fils Louis Duc de Mortemart, avait reçu la survivance des galères en 1670, mais il ne put succéder à son père car il décéda six mois avant lui. A partir de 1688 les généraux des galères n'exerceront plus de commandement réel, qui est confié au lieutenant Général.

Louis Auguste de Bourbon Duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV et de Madame de Montespan succède à Vivonne de 1689 à 1694 Puis Louis Joseph Duc de Vendôme de 1695 à 1712, puis René de Froullay comte de Tesse de 1712 à 1716. Le dernier Général des galères, sous le règne de Louis XV fut Jean Philippe chevalier d'Orléans. A sa mort en 1748 la charge fut supprimée. Bien sur ces grands personnages n'ont jamais porté d'uniforme, tout comme le faisaient leurs homologues de l'armée de terre. En revanche le général des galères se faisait accompagner par la Compagnie des Gardes de l'Etendard des Galères et par une garde particulière attachée à sa personne, dont la solde était à la charge de l'Etat, mais dont lui même payait l'uniforme. C'est ici que nous entrons dans des problèmes uniformologiques que je n'ai pu résoudre je l'avoue, avec certitude .

Les Gardes de l'Etendard Royal des Galères fut créée en 1667. Le 10 Mai 1670 Vivonne écrit à Colbert que « *sa Majesté lui a expressément dit qu'il voulait que cette compagnie fut sur le mesme pied auprès de Son Etendard réal que celle qu'elle avait établie auprès de son Pavillon Amiral, qu'elle portast même ses couleurs, et que le capitaine et les officiers qui la commanderaient fussent du corps des galères que les casaques seraient des couleurs de sa majesté avec des galons d'or et des chiffres rebrodés avec le fer au grappin des galères* (3).. »

Colbert tenta d'imposer à ce corps la couleur bleu, alors que le corps des Galères était très attaché au rouge qui distinguait la marine du Levant (Méditerranée) de celle du Ponant (Atlantique).

Il semble y avoir réussi jusqu'en 1681, date à laquelle l'uniforme devient rouge « de bleu qu'il était depuis 1670 ».

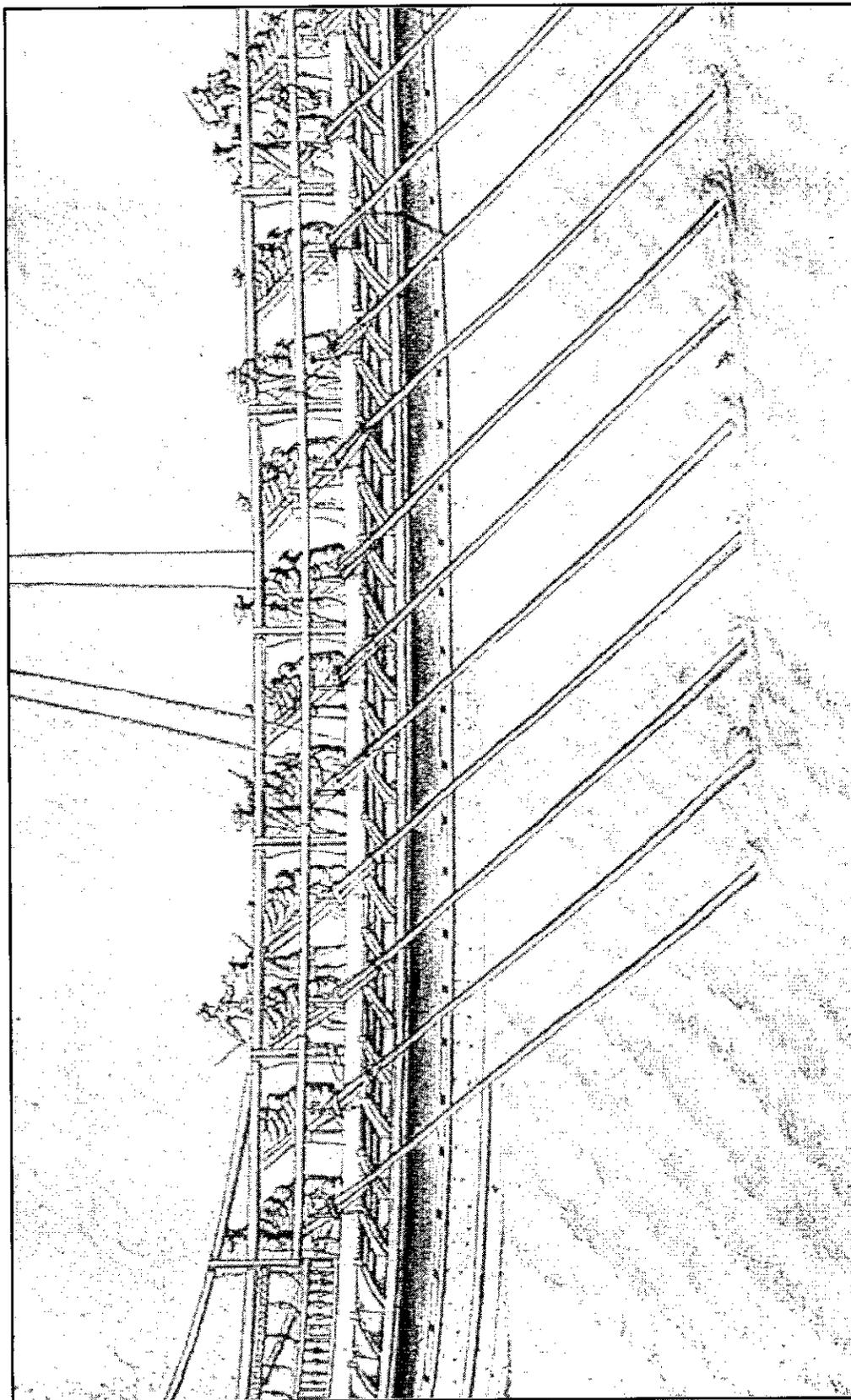
Cet uniforme est décrit par Paul Masson page 226 : bas d'étame écarlate, justaucorps de même, avec boutonnères de fil d'or, boutons de cuivre doré aux armes du général, manches couvertes de galon d'or, culotte de drap écarlate; bandoulières de velours bleu brodée de galon d'or.

La compagnie comportait : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 enseigne, 30 gardes dont 2 brigadiers. Les brigadiers avaient un double galon d'or à leur bandoulière. L'épée avait une garde en cuivre doré. Cet uniforme est nous le verrons, assez proche de celui des officiers des galères.

En 1728 les parements deviennent noirs, pourtant il existait aussi des « archers des galères » pour lesquels Masson a trouvé un devis daté de 1685, et moi même, un autre de 1705. Il s'agit de fourniture de « casaques », probablement celles auxquelles fait allusion Vivonne dans sa lettre. Nous sommes tentés de croire que ces casaques étaient réservées à la garde rapprochée du général, prélevée sur l'effectif de la compagnie des gardes de l'étendard.

En 1685, Masson donne le devis suivant :

*« Les casaques de drap de ... avec les armes du roi en broderies or et argent fin, relevé sur le derrière de la dite casaque avec les ancrs croisées, au devant d'icelle les armes de Monseigneur le Maréchal (le Duc de Vivonne) coupées par la moitié avec le bâton de Maréchal et deux fers d'ancre doublées de serge rouge de Londres, un galon d'or fin large de deux doigts, savoir deux au .... et un sur les coutures, quatre au devant et deux de chaque coté, les bandoulières (sic) toutes remplies de broderies or et argent fin... de velours bleu, doublées de serge rouge de Londres et d'une peau de vache entre les*



Vue de profil, on distingue les soldats debouts entre les avirons. On peut voir qu'ils n'ont pas leur fusil, comme sur l'autre illustration il semble y avoir deux tambours. On voit que le Courrier sur lequel se tiennent les sous comités est assez surélevé par rapport aux bancs de la Chiourne.

*deux... Le tout pour la coquette somme de 375 Livres » !!*

Je n'ai pas pu retrouver ce devis dans l'énorme dossier des archives départementales, mais j'en ai trouvé un autre assez semblable pour l'année 1705 :

Maître Eugène Leliepvre a eu la gentillesse de se risquer à une reconstitution et preuve que vu l'époque, la casaque devait ressembler à celle des mousquetaires de la Maison du Roi, ou des Gouverneurs du Canada à peu près au même moment. Cette hypothèse semble tout à fait vraisemblable à la lecture des devis.

### **Archives Départementales des Bouches du Rhône Dossier 5E4**

*1705 Procès verbal des offres et adjudication de la fourniture de douze casaques et douze bandoulières pour les archers les galères pendant la présente année 1705.*

*23 Juin 1705*

*« Scavoir de draps de Berry bleu du plus beau avec les armes du Roy encollées avec celles de Navarre et les deux ordres de Saint-Michel et Saint Esprit et la couronne fermée, plus au devant les armes de Monsieur le Général des Galères avec son manteau ducal couronné d'une couronne de prince et d'une encre d'argent en sautoir, le tout partis par le milieu et aux costés deux fers de galères d'argent liés avec un ruban d'or couronné d'une couronne du Roy et aux costés des dittes ancrs un «Lanchifre d'or couronné chaque côté de l'ancre en sautoir brodé d'argent bien rellevées, bien travaillées et désignées. Les dittes cazaques chamarrées de gallons d'or et argent de deux doigts de large sur toutes les coutures tailles et ouvertures, scavoir deux gallons en chaque devant et à l'ouverture du derrière deux de chaque costés faisant le nombre de quatre et un sous les arrières des costés, les dittes casaques doublées de serge de Laundre rouge fin, plus les bandoulières de velours bleu du plus beau avec les armes du Roy devant et derrière couronnées avec les ordres, quatre ancrs en sautoir et quatre chiffres couronnés le tout en broderie d'or et d'argent fin bordé d'un même gallon que les casaques ».*

*Description complétée le 1er Juillet 1705, correction.*

*« au devant les armes du Général couronnées d'une couronne de prince et d'une ancre d'argent en sautoir, le tout portés par le milieu et aux costés deux fers de galères ».*

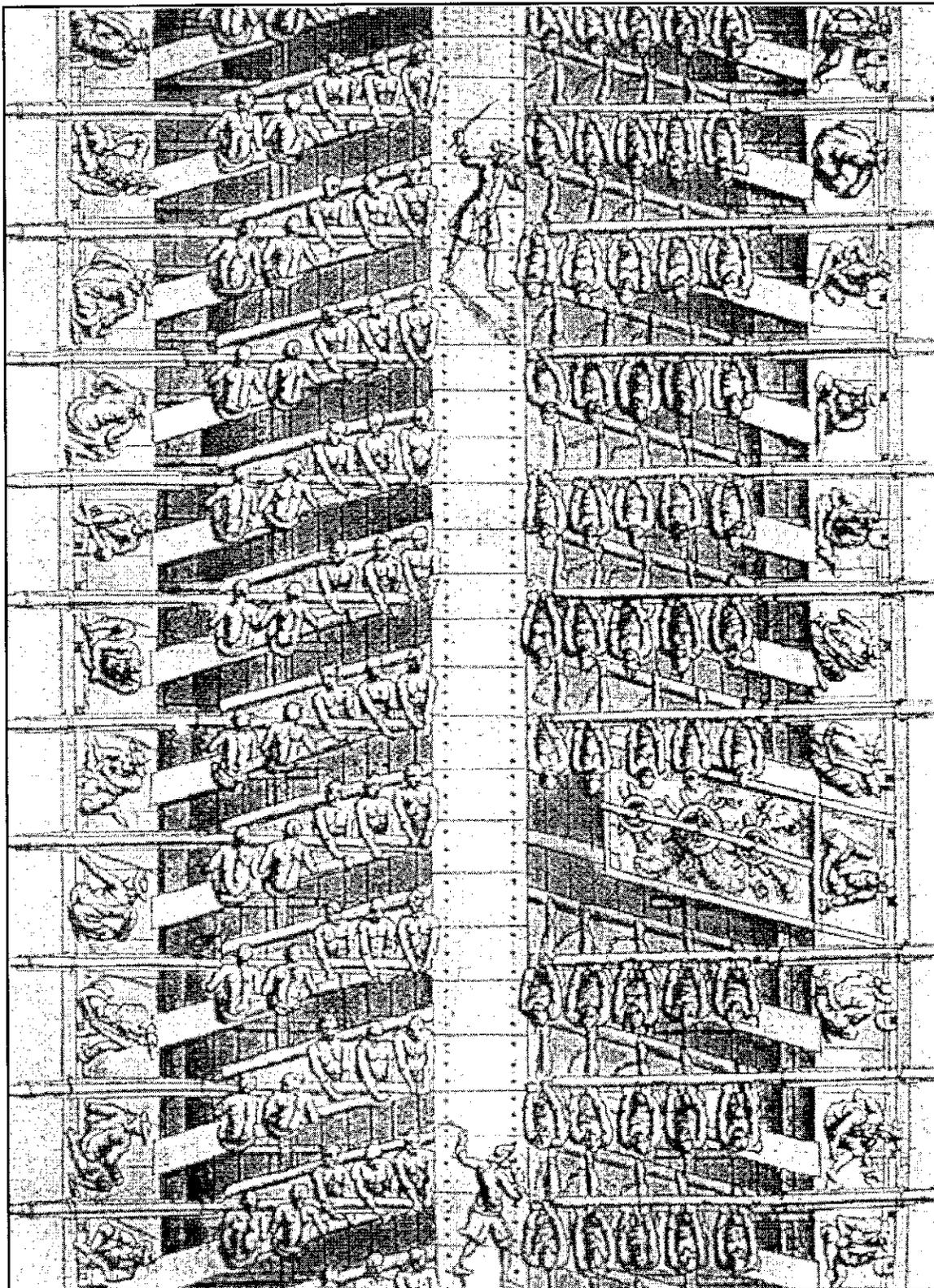
- *bandoulières armes du Roy + 3 fleurs de lys au dessus de chaque côté.*
- *avec le porte mousqueton à ressort les bandoulières doublées de peau de vache.*

Le fait que la commande soit limitée à douze casaques nous a conduit à l'hypothèse énoncée ci-dessus, car ces archers n'avaient semble-t-il qu'une fonction honorifique et très temporaire. Certes voila beaucoup de suppositions, mais n'est ce pas l'intérêt de notre passion commune que de poser des questions qui auront peut être un jour des réponses ...qui sait ?

Jusqu'à présent nous n'avons parlé que de gens qui ne montaient qu'assez rarement à bord des galères, et paradaient plutôt dans les rues de Marseille. Intéressons nous maintenant aux hôtes habituels (et volontaires) de ces bâtiments.

### **L'ÉQUIPAGE D'UNE GALÈRE :**

Montons donc à bord d'une de ces 40 galères qui sont amarrées au quai devant l'Hôtel de ville. Le bâtiment n'est pas très vaste, en moyenne 45 mètres de long sur à peu près 9 mètres de large, et pourtant, en campagne 450 hommes à peu près vont y coexister, dont 260 galériens au moins. Il n'y a sur une galère que très peu de cales qui servent à entasser les vivres, l'eau douce surtout, des animaux (pour la viande fraîche de la table des officiers), et à la proue les malades dans une «infirmerie» véritable antichambre de la mort. Donc, tout le monde vit sur le pont. Celui ci se divise en cinq domaines : la poupe, l'espale, laconille, l'espace de vogue, le tambouret.



Sur cette vue « aérienne » du pont d'une galère on distingue bien les soldats assis entre les avirons, sur le courroir. Les deux sous comités sont sur le coursier qui domine les bancs de la chiourne. Si les galériens à droite de l'image (3 sur 5) sont dans une position anormale, c'est parce que la galère est en train de virer et les rameurs d'un côté rament à contre sens par rapport à ceux de l'autre côté. On voit à gauche le fougou ou foyer qui sert à faire cuire la maigre pitance des galériens, mais aussi une partie de repas des officiers.

A la poupe le « château », un carré de 5 mètres sur 3 à peu près recouvert du tendelet, une tente en forme de berceau renversé, en toile rouge, bleu ou rayée bleu et blanc, plus ou moins richement ornée, brodée (selon les moyens du capitaine). Cet espace sert de chambre, de salle de jeu, de chapelle, de salle à manger aux officiers et à leurs invités. Là vivent le capitaine, le lieutenant, le sous-lieutenant et l'enseigne. C'est à dire l'Etat-Major du bâtiment. Ces officiers sont le plus souvent issus de la noblesse provençale, malgré les efforts de Seignelay pour ouvrir le recrutement à « ceux du Ponant ». Ils s'adressent en provençal à leurs subalternes, sans cela il leur serait difficile de se faire obéir, voir comprendre !

En l'absence de textes précis et officiels il est difficile de définir leur uniforme durant le règne de Louis XIV. Ce qui est à peu près certain c'est que la couleur rouge domine ; Justaucorps, veste, culotte, bas le plus souvent sont écarlates comme le fond de l'étendard des galères. Le tout est plus ou moins richement galonné d'or, aux parements, coutures, devants etc... Il devait y avoir sur ce point une grande différence entre les chefs d'escadre, issus en général d'une grande et riche famille, bien payés, et les simples capitaines, plus ou moins besogneux, qui n'ayant ni protection, ni ascendance brillante ne pouvaient guère espérer de promotion, et devaient se contenter de leur seule solde. Comme l'a écrit Maître Lelievre, il est assez difficile de trouver des documents iconographiques contemporains sur ces officiers, dont il donne cependant (5) deux remarquables exemples.

Nous pensons cependant avoir trouvé quelques exemples, grâce à l'exposition. « Quand voguaient les galères », au Musée de la Marine à Paris, il y a déjà quelques années, et au somptueux catalogue édité à cette occasion.

Une huile sur toile anonyme, de la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle représentant une galère rentrant au port montre au premier plan trois personnages sur une plage, qui devisent tout en surveillant semble-t-il une assez luxueuse embarcation. Les personnages sont tout petits mais on distingue parmi eux un habit écarlate, non galonné mais abondamment pourvu de boutons, c'est probablement un de ces officiers des galères. Sur le tableau de J.B. De la Roze, déjà cité on voit aussi prenant un ordre du Duc de Vivonne, un personnage empressé, vêtu de rouge, entièrement, portant une magnifique bandoulière rouge aussi, mais largement brodée d'or. Ce ne peut-être aussi qu'un officier des galères. Enfin un portrait légèrement postérieur au règne de Louis XIV, nous montre un jeune enseigne dont le gracieux visage assez féminin évoque irrésistiblement le(la) célèbre chevalier(e) d'Eon. C'est peu de choses et nous renvoyons nos lecteurs à la planche déjà citée de Maître Lelievre.

(Pour la régence et le règne de Louis XV, les tableaux des ports de J.Vernet fournissent plusieurs images d'officiers des galères, mais cela dépasse le cadre chronologique de notre étude). En sortant du « château », que l'on appelle aussi le « carrosse » on accède à l'Espale, sorte de vestibule qui prolonge le domaine des officiers. Là vivent les bas-officiers, que l'on préfère appeler les « officiers principaux », c'est à dire : l'aumônier (on célèbre la messe tous les dimanches et jours de fête sur la galère), l'écrivain, sorte de comptable royal, le chirurgien. Il y a aux archives des Bouches du Rhône un savoureux mémoire sur la composition de sa « trousse », mais l'espace et le temps nous manquent pour vous donner ici ce document. Le pilote ; l'argousin, chargé de la surveillance des forçats et de leurs fers. Le maître canonier. L'artillerie de la galère est réduite à peu près à cinq pièces de canons situés à l'avant le canon de course de 36 livres, le plus gros, dans l'axe de l'étrave, et de part et d'autre 2 bâtarde, et 2 moyennes ; il faut ajouter à cela une douzaine de pierriers sur les bords, faits pour lancer à courte distance de 30 à 50 livres de pierres. Le Comite ; en fait il ne vient sur l'espale que pour prendre les ordres, car il vit, dort et mange au dessus d'un banc de la chiourme les forçats de ce banc lui servant de domestiques. C'est l'un des membres les plus importants de la galère, car il a la haute main sur la chiourme ; il en choisit les places, et dirige les sous comites qui à coup de nerfs de bœuf, « stimulent » la vogue. Il tient aussi la taverne, où les galériens peuvent (et doivent) acheter au prix fort du mauvais vin, et quelques provisions pour améliorer leur maigre pitance. Généralement haï par tous, c'est le plus souvent un homme cupide et impitoyable. A part l'aumônier qui porte le froc de sa congrégation (généralement l'ordre de la Mission), il ne semble pas que ces bas officiers aient été dotés d'un uniforme ; en tous cas on les voit en civils sur les documents ci-dessus cités. L'argousin étant le chef des pertuisaniers, on peut penser qu'il porte l'uniforme que nous avons décrit précédemment (cf article sur les galériens) avec un galon distinctif ?

Ajoutons, probablement aussi sur l'espale, les musiciens qui occasionnellement viennent donner



l'aubade au Capitaine et à ses invités. Ce sont en général des forçats, que l'on habille plus proprement et plus décentement pour la circonstance. Les devis montrent que sur la Réale, il y avait en 1693-1694 six trompettes (instruments en cuivre en jaune) 4 violons, des bassons, des hautbois, et d'autres instruments à cordes ; les musiciens étaient vêtus de drap de codillac bleu, galonné à la livrée royale. Entre l'espale et la rambade (équivalent du gaillard d'avant) circulent une vingtaine de sous officiers marinières, sous-comites en permanence sur le coursier, sous pilotes, sous argousins, 3 aides canonnières, quatre timoniers, et 8 pertuisaniers. Sur la rambade, deux plates-formes de part et d'autre de la proue vivent une trentaine de matelots, sans compter les proyers, mousses des galères.

### **L'INFANTERIE DES GALÈRES.**

Enfin il faut citer aussi les soldats. ils forment les troupes pour un débarquement éventuel, ou un abordage, et montent alors sur la rambade où ils reçoivent leurs armes à feu.

Levé en 1636 par le Cardinal de Richelieu pour la garnison des galères du Roi, le Régiment est transformé en compagnies franches en 1673. En principe chaque galère a sa compagnie. Ces compagnies ne sont donc jamais réunies en régiment, et n'ont donc pas de drapeau. Une compagnie compte de 60 à 100 hommes suivant les époques. Dont un capitaine d'armes, deux sergents, quatre caporaux, un fifre et un tambour. Le tout est commandé par un capitaine et deux lieutenants. Sur la galère ces officiers semblent se tenir sur la poupe avec ceux du bâtiment, c'est du moins ce que montrent différents tableaux déjà cités ; où l'on voit des officiers en rouge faisant les honneurs de leur « logis » à des officiers de blanc vêtus, à parements rouges. Les hommes se tassent sur le courroir, étroit espace compris entre le bordé et les bancs de la chiourme. Chaque soldat se place entre deux avirons, dans un espace très réduit, dans une position inconfortable, assis ou debout, en prenant garde aux gestes intempestifs qui leur vaudraient à coup sûr un méchant coup d'aviron et peut être un bain forcé et fatal. (voir dessin ci joint du pont d'une galère). L'uniforme de ces troupes est bien connu pour les années 1720 (cf planche), grâce à une série d'aquarelles attribuées à Vassé. Mais pour la période antérieure il n'y a que des devis, et les illustrations déjà citées, bien imprécises.

En 1694, d'après ces documents la troupe portait déjà un justaucorps en drap de Lodève gris blanc, doublé de cadis blanc, culotte de même, boutons de cuivre (1691) puis d'étain (1694), bas de laine rouge garance, chapeau de laine noir bordé d'un galon d'or faux, garni d'une « laisse » de crin blanc. Les sergents portent un uniforme semblable mais en drap plus fin. Rien ne dit que les parements étaient déjà rouges. Les capitaines d'armes ont un habit de drap écarlate, doublé de même, qui deviendra plus tard (mais quand exactement?) blanc à parements rouges. L'habit rouge en 1694 est, d'après un devis, galonné d'argent. Fifres et tambours portent un justaucorps en drap de Lodève bleu de roi, doublé de cadis rouge, parements rouges en drap de Varenne, galons à la livrée du Roi sur les coutures, les parements, les poches ..etc..

### **CONCLUSION :**

Voici le terme de notre visite dans ce monde des galères qui a animé au Grand Siècle notre vieille cité. Aujourd'hui les marseillais n'ont plus guère souvenance de ce passé et l'on peut regretter avec André Zysberg, qu'aucune plaque ou monument ne rappelle sur notre Vieux Port la gloire, le luxe et surtout les indicibles souffrances des galériens du Roi Soleil. Surchargées, mal armées, lentes peu maniables, ces galères s'avéraient dès le début du XVII<sup>ème</sup> siècle dépassées par les vaisseaux de haut bord, bardés de canons, ce qui n'a pas empêché le corps des galères de jeter ses derniers feux à l'aube du XVIII<sup>ème</sup> siècle, siècle des Lumières.